

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/13003
3 janvier 1979
ORIGINAL : FRANCAIS

TELEGRAMME DATE DU 3 JANVIER 1979, ADRESSE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE VICE-PREMIER MINISTRE CHARGE DES
AFFAIRES ETRANGERES DU KAMPUCHEA DEMOCRATIQUE

Suite à mon télégramme en date du 31 décembre 1978 (S/13001)
au Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous informer que le Viet Nam
intensifie encore plus sa guerre d'agression contre le Kampuchea démocratique.
Les actes d'agression sauvages du Viet Nam violent l'indépendance, la
souveraineté et l'intégrité territoriale du Kampuchea démocratique et menacent
la paix, la sécurité, l'indépendance et la stabilité en Asie du Sud-Est,
en Asie et dans le monde.

Vu que le Viet Nam a violé ainsi avec une rare impudence la Charte des
Nations Unies et le droit international, j'ai le devoir, au nom du Gouvernement
du Kampuchea démocratique, de demander la convocation d'urgence du Conseil de
sécurité de l'Organisation des Nations Unies pour condamner l'agression viet-
namienne et prendre des mesures qui s'imposent pour que le Viet Nam cesse son
agression et respecte l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale
du Kampuchea démocratique et le droit du peuple du ... [texte incomplet].

Une délégation du Kampuchea démocratique arrivera dans le courant de la
semaine prochaine à New York pour éclairer le Conseil de sécurité et participer
à ses travaux sur cette question.

Le Vice-Premier Ministre chargé
des affaires étrangères du
Kampuchea démocratique,

(Signé) LENG SARY